

Bellot Mullenbach & Associés

11, rue de Laborde
75008 Paris

Guilleret & Associés

48, quai Alphonse le Gallo
92100 Boulogne

MONTUPET SA

Société anonyme au capital de 17 440 440 €

**202, quai de Clichy
92112 Clichy Cedex**

=====

**Apport de la branche d'activité
« Roues »
effectué par la société Montupet Sa
à la société Française de Roues Sas**

=====

**Attestation des commissaires aux comptes
sur le montant de la perte prévisionnelle
du 1^{er} semestre 2009 de l'activité « Roues »
à l'attention du conseil d'administration
de Montupet Sa**

**Apport de la branche d'activité « Roues » effectué par la société Montupet Sa
à la société Française de Roues Sas**

**Attestation des commissaires aux comptes sur le montant de la perte prévisionnelle du 1^{er} semestre 2009
de l'activité « Roues » à l'attention du conseil d'administration de Montupet Sa**

Messieurs,

Dans le cadre de l'apport partiel d'actif que se propose d'effectuer la société Montupet Sa à la société Française de Roues Sas, vous nous avez demandé, en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Montupet Sa, d'examiner le montant de la perte prévisionnelle du 1^{er} semestre 2009 de l'activité « Roues » mentionnée dans le rapport du conseil d'administration de Montupet Sa à l'assemblée générale du 30 juin 2009 appelée à se prononcer sur l'apport partiel d'actif envisagé, annexé à la présente attestation.

Aux termes du rapport du conseil d'administration, la perte prévisionnelle du 1^{er} semestre 2009 est estimée à 3 800 000 € sur la base des résultats réels du 1^{er} trimestre 2009 et estimés du 2^{ème} trimestre 2009.

Travaux effectués

Nos diligences ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes d'exercice professionnel applicables en France pour vérifier la cohérence et la vraisemblance du montant de la perte prévisionnelle du 1^{er} semestre 2009 de l'activité « Roues » avec les documents comptables, analytiques et de gestion qui ont conduit à l'estimation présentée par le conseil d'administration.

Au cas particulier, nous avons effectué des diligences spécifiques qui ont notamment consisté à :

- analyser la formation du résultat de l'activité « Roues » au 31 mars 2009 à partir de la comptabilité analytique ;
- vérifier la concordance du chiffre d'affaires jusqu'à fin avril 2009 et de la masse salariale jusqu'à fin mai 2009 avec les données issues de la comptabilité générale ;
- vérifier la cohérence du cours moyen prévisionnel des achats de métal du 1^{er} semestre 2009 avec les cours réels observés sur le London Metal Exchange jusqu'à fin mai 2009 ;
- vérifier la cohérence des autres produits et charges d'exploitation prévisionnels du 1^{er} semestre 2009 avec le résultat analytique de l'activité « Roues » de l'exercice 2008 ;

- vérifier la permanence avec l'exercice 2008 des méthodes et des modalités d'affectation analytique des charges indirectes sur le 1^{er} semestre 2009 entre l'activité « Roues » et les autres productions du site de Châteauroux ;
- analyser la méthode de détermination des charges financières et vérifier la cohérence des frais financiers estimés avec les besoins de trésorerie prévisionnels de l'activité « Roues ».

Commentaires et opinion

Nous devons faire observer que nous n'avons pas procédé à un examen approfondi du paramétrage de la comptabilité analytique. Cet examen est toutefois mené de façon limitée lors de notre audit des comptes annuels mais nous n'émettons pas de certification spécifique sur le paramétrage des documents de gestion.

S'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent parfois différer de manière significative des prévisions présentées.

Sur la base de nos diligences, nous n'avons pas relevé d'anomalies de nature à remettre en cause le montant de la perte prévisionnelle du 1^{er} semestre 2009 de l'activité « Roues », estimée à 3 800 000 €, étant rappelé que, s'agissant de prévisions, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la possibilité de leur réalisation.

Paris et Boulogne, le 16 juin 2009

Les commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Guilleret & Associés

Thierry Bellot Jean-Luc Loir
Membres de la Compagnie
Régionale de Paris

Marie-José Rochereau
Membres de la Compagnie
Régionale de Versailles